



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerçants et industriels : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 61639

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la légitime revendication des retraités du commerce, représentés par l'Union nationale des indépendants retraités du commerce (UNIRC), à propos de l'indexation de leurs pensions de retraite. Les retraités du commerce s'élèvent contre la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent depuis plusieurs années. Si l'évolution des prix de 1990 à 1998 a été de 15,3 %, les retraites ont été amputées par de nouveaux prélèvements, en particulier la CSG, qui ont diminué le pouvoir d'achat des retraités. Rappelant que, depuis 1993, l'alignement des retraites sur les prix a permis à l'Etat une économie de 133 milliards de francs, les retraités du commerce souhaitent le retour à une indexation des retraites sur l'évolution des salaires nets du secteur privé. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en vue de satisfaire cette demande des retraités du commerce.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61639

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3051